

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE n° 2026-24

Elections des représentants au conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT de l'Eure
Arrêté relatif à l'établissement de la liste électorale
Collège spécifique des présidents des établissements publics locaux bénéficiant des
missions mentionnées à l'article 452-39 du CGFP

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'EURE

VU :

- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 30/04/2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseil d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté du 30/04/2026, portant répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Eure,
- Vu l'article 20-4 du décret n°85-643 du 26 juin 1985, déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur du collège spécifique des établissements publics locaux bénéficiant des missions mentionnées à l'article 452-39 du CGFP, à savoir 1,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La liste électorale représentant le collège spécifique des présidents des établissements publics locaux bénéficiant des missions mentionnées à l'article 452-39 du CGFP est arrêtée conformément à l'annexe ci-jointe.
- ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services du Centre de Gestion est chargée de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.
- ARTICLE 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à Evreux, le 13/05/2026

Le Président,



Pascal LEHONGRE

ANNEXE A L'ARRETÉ n° 2026-24 relatif à l'établissement de la liste électorale du collège des présidents des établissements publics locaux bénéficiant des missions mentionnées à l'article 452-39 du CGFP

Etablissement public	Prénom Nom du Président	Nombre de voix
Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie	Guy LEFRAND	1
CCAS ville d'Evreux	Guy LEFRAND	1
Caisse des Ecoles ville d'Evreux	Guy LEFRAND	1
SDIS de l'Eure	Pascal LEHONGRE	1